Programme de formation

# Le dossier médical

**Programme mis à jour le** 30 octobre 2026

## Objectifs

Permettre aux participants de comprendre et d'appliquer le cadre juridique entourant la constitution, la gestion et la conservation du dossier médical.

## Public concerné et prérequis

Personnels administratif, soignants, médical et paramédical

## Qualification des intervenants

**Léa LEPRETRE**, avocate en droit public et privé de la santé, conseil et contentieux de la fonction publique

## Moyens pédagogiques et techniques

- Etude de cas et/ou mises en situation
- Analyse des pratiques existantes
- Exposé théorique sur la base d'un support PowerPoint déposé sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Dépôt des documents (textes, recommandations, jurisprudence) sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Communication des documents complémentaires utilisés pendant la formation aux stagiaires qui en feront la demande à l'issue de la formation

## Durée, effectifs

7 heures.
12 stagiaires maximum.

## Programme

1. Cadre juridique du dossier médicalPrésentation générale des textes législatifs et réglementaires structurant le dossier médical. Analyse des obligations à la charge des établissements et des professionnels de santé, ainsi que des principales références juridiques.

## Modalités d'évaluation des acquis

- **Pour les formations en intra** : échanges avec le donneur d'ordre / questionnaire d'identification des besoins
- **Pour les formations en extra** : questionnaire adressé aux stagiaires inscrits sur le thème de formation proposé
- **En début de formation** : recueil des attentes des stagiaires au cours d'un tour de table avec exploitation des résultats des questionnaires

Programme de formation

# Le dossier médical

**Programme mis à jour le** 30 octobre 2026

- **En fin de formation** :
  - évaluation globale de la formation
  - envoi des formulaires d'évaluation « à chaud » et d'évaluation « à froid » (à retourner dans les 3 mois de la formation)
  - envoi des attestations de participation à la formation
- Compte-rendu établi par le formateur transmis au donneur d'ordre à l'issue de la formation

## Sanction visée

Attestation de présence

## Matériel nécessaire pour suivre la formation

Pas de matériel particulier

## Délais moyens pour accéder à la formation

Les délais d'accès à la formation représentent la durée entre l'inscription d'un stagiaire à la formation et la date de début de la formation.
Ces délais sont différents selon qu'il s'agit d'une formation en intra ou en inter.
**Pour les formations en intra** : les formulaires d'inscription doivent être adressés à l'ARDS par l'établissement donneur d'ordre dans un délai de 1 mois maximum avant la date prévue pour la formation, et validée par l'établissement.
**Pour les formations en inter *:*** les inscriptions sont reçues au plus tard 15 jours avant la date de formation mentionnée sur le calendrier des formations publié sur le site internet de l'ARDS.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Notre référent handicap est à l'écoute de vos besoins pour tout situation de handicap et besoins en compensation au 06 31 56 99 53.

## Taux de satisfaction de la formation

En cours

## Tarif

500,00 €